

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 février 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 février 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p.(78r, 79v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 5 février 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43045>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 février 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméJean-Baptiste André Godin annonce à Cantagrel qu'il va se rendre à Paris. Sur une créance de 8 529 F que la maison Séguin et Régnier ne peuvent honorer : Godin demande à Cantagrel de s'informer sur leur situation et d'aller les voir.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Séguin \(A.\) et Régnier](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/01/2024

Lyon le 3 février 1864
 M^{re} Honorine Cantagrel

J'ai été appelé à Paris pour plusieurs
 motifs mais il en est un qui en particulier
 m'a paru peut être immédiatement des plus
 urgents. Je ne pourrai venir occuper que samedi
 matin. La première affaire d'ordre
 d'affaires de la maison d'Affaires d'Affaires d'Affaires
 et j'en reviens avec une lettre de ma mère
 dans laquelle elle me prie de lui faire
 savoir si je puis lui faire
 prêter ce qui lui rendrait toute ma vie
 possible et est dans cette pensée que
 j'ai décidé la somme qui me est due
 et maintenant une affaire d'affaires
 occasionnels ils étaient en mesure de me
 faire une partie de la somme pour pouvoir
 consentir à faire la note pour le paiement
 de la traite de 4129 francs payable
 demain et par conséquent protestable lundi.
 Je sais fort que cette maison ne pourra
 la soutenir et je voudrais bien en être certifié
 de ma vie avec elle. Je ne pourrais plus
 comme la chose en vaut la peine. Je suis sûr
 de 19034. 35. Je voudrais bien être renseigné
 si on a pas eu déjà des procès de faits avec
 eux. Je sais bien même j'ai sur ce que
 j'ai à faire. Je voudrais bien que tous puissent
 avoir un arrangement. Je ne disons rien

à souscrire et à cet à l'ingénieur
mais pour vous éviter de m'envoyer
à son au comptoir de compte pour qu'il me
fasse les choses

Dans tous les cas il serait bon que vous
soyez avertis de l'avis de l'ingénieur pour lui
expliquer ma surprise qu'il ne m'ait
même pas écrit un mot de son
avis comme au compte

en votre dernier p. lui ai fait la
facture de son rapport sur les autres
affaires au même de deux mille
francs insérer qu'il était disposé à
me payer si en outre qu'il lui en
faisait les moyens de sa situation
sur son état actuel des faits p. m.
mais plus rien de tout. Veuillez lui faire
remarque que cela est contraire à ce que
j'ai le droit d'attendre de sa part pour
les affaires à mon avis au point de vue
p. compte aller sous son nom au point de vue
mon avis est à dire ses 3 heures
mes amitiés

Godeau